

UNIVERSITE DE COCODY  
FACULTE DE DROIT

LICENCE EN DROIT 3ème ANNEE  
**EPREUVE DE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC**  
(Session d'Octobre 1991)

**SUJET: CAS PRATIQUE**

Les sieurs ZOUZOU et COCO, nationaux respectivement des Etats d'Abyssa et Kanou vivent sur le territoire du Kanou.

L'Abyssa est partie à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples depuis son entrée en vigueur, tandis que le Kanou n'y a adhéré que le 2 Avril 1989.

Le 5 Mai 1988, le sieur ZOUZOU est sévèrement battu par les forces de l'ordre de l'Etat de séjour.

Le 15 juillet 1990 le sieur COCO est arrêté pour avoir exprimé une opinion contraire à celle de son gouvernement.

*Quels sont les recours dont disposent les différents sujets en présence ?*